Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées de l'Isère Notification de décision : document à conserver sans limitation de durée

Numéro d'individu : 239138 Classothèque : 608190

Bénéficiaire : Monsieur FROMAGER Frédéric

71 PLACE LA CLUSE 38920 CROLLES

Téléphone : 04-57-13-62-76 Date de naissance : 19/05/1969

Demande concernée : Travail emploi formation

professionnelle RQTH (Renouvellement)

Demande reçue le : 12/02/2015

Votre interlocuteur : Chantal DALBION

Téléphone : 04-56-58-16-41

Monsieur FROMAGER Frédéric

71 PLACE LA CLUSE 38920 CROLLES

BERNIN, le 19/06/2015

Monsieur,

Nous vous informons que la Commission réunie le 18/06/2015 a étudié votre demande de **Travail emploi formation professionnelle**.

Compte-tenu de l'évaluation médico-sociale des éléments que vous nous avez fournis, la commission accepte votre demande :

Votre handicap réduit vos possibilités d'obtenir ou de conserver un emploi.

La reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé a pour seul but de vous aider dans vos démarches professionnelles et d'accéder à des dispositifs d'aide à l'emploi.

La RQTH ne procure aucune aide financière et n'est pas assujettie à un taux d'invalidité.

Cette décision est valable du 01/12/2015 au 30/11/2020

Si vous souhaitez contester cette décision, nous joignons à cet envoi les modalités de recours.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

La Présidente de la CDAPH

Laura BONNEFOY